

ALPES MARITIMES



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS

**Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes**

ARRETE SDIS N° **172367**

**PORTANT COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS  
VOLONTAIRES DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.1424-23,

Vu la loi n° 96-370 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,

Vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu la délibération n° 14-40 du conseil d'administration du 11 juillet 2014 fixant à huit le nombre de représentants titulaires et à huit le nombre de représentants suppléants au comité technique des personnels du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

Vu le procès-verbal des élections du 16 juin 2014 relatif au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

Vu le procès-verbal du 16 juin 2014 relatif à l'élection des représentants des sapeurs-pompiers au sein du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 2 avril 2015 relative à l'élection de M. Eric CIOTTI, président du conseil général des Alpes-Maritimes exerçant de droit la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 24 avril 2015 relative à l'élection des représentants du Département au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes est arrêtée comme suit :

**Président** : *M. Eric CIOTTI*, président du conseil d'administration du SDIS 06, député des Alpes-Maritimes, président du conseil départemental.

En cas d'empêchement ou d'absence : *M. MANFREDI Gérard*, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil d'administration, maire de Roquebillière

### Représentants de l'administration

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>M. CIOTTI Eric</i> , président du conseil d'administration, député des Alpes-Maritimes, président du conseil départemental	<i>M. MANFREDI Gérard</i> , 1 <sup>er</sup> vice-président du conseil d'administration, maire de Roquebillière
<i>M. GINESY Charles-Ange</i> , vice-président du conseil départemental, député-maire de Péone	<i>M. le lieutenant-colonel RIQUIER Olivier</i> , adjoint au directeur, chef du groupement territorial Nice-Montagne
<i>M. THAON Jean</i> , 2 <sup>ème</sup> vice-président du conseil d'administration, maire de Lantosque	<i>M. le lieutenant-colonel CAVALIER Yves</i> , chef du groupement fonctionnel opérations
<i>Mme GILLETTA Janine</i> , vice-présidente du conseil départemental, adjointe au maire de Nice	<i>M. le lieutenant-colonel GOSSE Frédéric</i> , adjoint au directeur, chef du groupement territorial Ouest
<i>M. ROSSI Michel</i> , 3 <sup>ème</sup> vice-président du conseil d'administration, conseiller départemental, maire de Roquefort-les-pins	<i>M. le lieutenant-colonel CALATAYUD Erick</i> , chef du groupement fonctionnel formation-sports
<i>Mme SATTONNET Anne</i> , vice-présidente du conseil départemental, 1 <sup>ère</sup> adjointe au maire de Vence	<i>M. SCHERRER Joël</i> , directeur administratif et financier
<i>M. le colonel MONTALTI Marc</i> , adjoint au directeur chargé du technique et des systèmes d'information	<i>M. le lieutenant-colonel GALEY Maurice</i> , chef du groupement fonctionnel informatique et télécommunications
<i>M. le colonel JARDINET Alain</i> , directeur départemental par intérim	<i>M. le colonel GENOVESE Marc</i> , adjoint au directeur chargé de l'organisation opérationnelle

### Membres de droit

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. le médecin-chef départemental	M. le médecin-chef départemental adjoint
M. le président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers des A.M	M. le représentant du président de l'USDPAM

## Représentants du personnel

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>M. CASSEZ Sébastien</i> , caporal	<i>M. AFFATATO Jean-Louis</i> , caporal
<i>M. SCHNEIDER Raphaël</i> , sergent	<i>M. TRUFFAUT Anthony</i> , sergent
<i>M. CRETON Sébastien</i> , sergent	<i>M. BREMOND Rémy</i> , sergent
<i>Mme ROY Nadège</i> , sergent-chef	<i>M. AMETIS Alexandre</i> , sergent-chef
<i>M. CANDELA Daniel</i> , lieutenant	<i>M. LECLERCQ Philippe</i> , adjudant-chef
<i>M. LEFLON Alain</i> , colonel	<i>M. DELOBETTE Jacques-Edouard</i> , capitaine
<i>M. OTTO-BRUC Laurent</i> , commandant	<i>M. MARTIN Philippe</i> , capitaine
<i>M. JAMET Sébastien</i> , infirmier principal	

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif à la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes est abrogé.

**Article 3 :** Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice, 33 boulevard Franck Pilatte 06300 Nice, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :** Monsieur le président du conseil d'administration et Monsieur le directeur par intérim du service départemental d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

Fait à Villeneuve-Loubet, 01 MARS 2017

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et  
de secours des Alpes-Maritimes,*



*Eric CIOTTI*